

## Communiqué de presse

---

Saint Contest, le 14 août 2013

### Lancement de l'enquête publique sur l'adaptation du port de Cherbourg à l'accueil des Energies Marines Renouvelables

Après avoir attribué 4 champs éoliens en mer lors d'un premier appel d'offres en avril 2012, l'Etat a lancé en mars 2013 un second appel d'offres pour 2 autres champs. Par ailleurs, le gouvernement envisage, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) prévu à l'automne 2013, d'expérimenter des fermes pilotes dans le Raz Blanchard à l'horizon 2016. Par la suite, des fermes industrielles pourraient voir le jour d'ici 2020.

#### Cherbourg : port d'attache des Energies Marines Renouvelables

La proximité du Raz Blanchard rend le port de Cherbourg incontournable pour les activités de maintenance et d'exploitation des fermes hydroliennes, et lui confère de sérieux atouts pour capter des éléments de production industrielle. Des démarches de réservation d'espaces sont ainsi entreprises auprès de PNA par les acteurs de l'hydrolien afin d'y développer leurs activités. Dans l'attente de la confirmation de ces projets, des disponibilités foncières complémentaires sont provisoirement nécessaires pour répondre aux sollicitations de l'éolien offshore.

Devant ces perspectives, Ports Normands Associés souhaite s'appuyer sur la filière Energies Marines Renouvelables pour poursuivre son développement et dynamiser l'ensemble de ses activités.

#### Un programme d'aménagement ambitieux

L'accueil de ces nouveaux projets éoliens et hydroliens n'est réalisable que si le port est agrandi. Le projet foncier conduit par PNA, consiste à étendre le port de 39Ha en prolongeant à l'Est et au Nord les terre-pleins des Flamands et des Mielles déjà existants. Les nouveaux terre-pleins seront principalement constitués par environ 4 millions de m<sup>3</sup> de matériaux sableux et accessoirement rocheux prélevés en grande rade par dragage et déroctage. Ils permettront d'augmenter la capacité d'accueil des navires en approfondissant les chenaux d'accès au port.

Ce projet estimé à 60M€ représente un investissement majeur pour PNA.

#### Un projet soumis à enquête publique

A l'issue de la phase de concertation publique qui s'est déroulée à l'automne 2012, le projet a été développé en prenant en compte le bilan de cette concertation. Le projet ainsi adapté est soumis à enquête publique. Celle-ci se déroulera **du mardi 20 août au jeudi 19 septembre 2013 sur les communes de Cherbourg et Tourlaville.**

## **Comment s'informer et s'exprimer ?**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public dispose de plusieurs moyens pour prendre connaissance du projet et donner un avis sur celui-ci :

- Participer aux permanences de la commission d'enquête :
  - o Mardi 20/08 de 9h30 à 12h30 en mairie de Tourlaville
  - o Mercredi 28/08 de 14h à 17h à la Communauté Urbaine de Cherbourg
  - o Jeudi 5/09 de 9h à 12h en mairie de Cherbourg
  - o Samedi 14/09 de 9h à 12h en mairie de Tourlaville
  - o Jeudi 19/09 de 14h à 17h en mairie de Tourlaville
- Consulter le dossier d'enquête publique et donner son avis sur les registres d'enquête aux heures d'ouverture des mairies de Cherbourg et Tourlaville et au siège de la Communauté Urbaine de Cherbourg.
- Envoyer son avis par courrier à la commission (Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie de Tourlaville - 109, avenue des Prairies - 50110 TOURLAVILLE)

Le site de PNA [www.pna-emr.fr](http://www.pna-emr.fr) est également consultable afin d'en savoir plus sur les modalités de l'enquête.

Contact presse : 02.31.53.64.53